



Surrendettement et auto entrepreneur

Par **casere**, le **03/09/2013 à 15:48**

bonjour

suite a un second dépôt de dossier celui ci semble etre orienté vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour ma part car en effet mon épouse n'a pas fait partie de cette seconde demande du fait qu'elle est auto entrepreneurdonc non protégée par la loi par conséquent un créancier lui exige de rembourser mais malheureusement son activité ne lui procure en moyenne que 800 eur par mois.

QUESTION: QUELLES SOLUTIONS EXISTE T-IL POUR ETRE EXONERER DE REMBOURSER ET EVITER LES POURSUITES?

MERCI de me répondre

Par **youris**, le **03/09/2013 à 16:29**

bjr,

voire épouse peut demander des délais de paiement au juge pour 24 mois maxi.
sinon vous ne pouvez pas interdire à un créancier de vouloir récupérer les sommes dues y compris devant un tribunal ou négocier un échéancier avec lui.

cdt

Par **casere**, le **03/09/2013 à 18:06**

merci beaucoup je vais faire le nécessaire et si d'autres ont des témoignages n'hésitez pas merci